

Le 7 décembre 2009

Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2009 de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue au 830, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes, le septième jour de décembre deux mille neuf à vingt heures.

Sont présents:

M. Jocelyn Bédard, maire
M. Donald Laliberté, conseiller siège no 1
M. Jean-François Carrier, conseiller siège no 2
M. Yannick Lemire, conseiller siège no 3
Mme Sophie Samson, conseillère siège no 4
M. Pierre-Alain Manseau, conseiller siège no 5
M. Yves Payette, conseiller siège no 6

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session régulière
 - 1.1 Mot de bienvenue
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2009
- 5.0 Courrier et suivi
- 6.0 Rapport des élus et de l'inspecteur municipal
- 7.0 Législation :
 - 7.1 Avis de motion de la présentation d'un projet de règlement décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux de construction d'un bâtiment municipal
 - 7.2 Avis de motion afin de modifier l'Annexe A du règlement 224-2003
 - 7.3 Avis de motion concernant le Règlement sur l'imposition des taxes foncières et autres pour 2010
 - 7.4 Avis de motion concernant le Règlement sur le traitement des élus municipaux
 - 7.5 Fixer les dates des séances ordinaires pour l'année 2010
 - 7.6 Ajout aux tâches des conseillers
 - 7.7 Reconnaissance aux conseillers sortants
 - 7.8 Annuler le nom du domaine avec Vertisoft
- 8.0 Gestion financière :
 - 8.1 Autoriser le déjeuner dans le cadre de « Place aux jeunes »
 - 8.2 Fermeture du bureau municipal pendant la période des Fêtes
 - 8.3 Autoriser la secrétaire-trésorière de payer les comptes de fin d'année
 - 8.4 Autoriser le renouvellement du Québec municipal 2010
 - 8.5 Autoriser la participation financière à la Corporation Partenaires 12-18 pour l'année 2010
- 9.0 Transport :
 - 9.1 Résolution pour le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier
 - 9.2 Route des 4 comtés
- 10.0 Urbanisme :
 - 10.1 Second projet de règlement modifiant le règlement no 140-89 afin de créer une nouvelle zone et d'y inclure des usages
 - 10.2 Second projet de règlement modifiant le règlement de zonage afin d'ajouter un nouvel usage à la zone Ab
 - 10.3 Accepter les prévisions budgétaires du HLM pour 2010
- 11.0 Loisirs et culture :
 - 11.1 Ouverture du chalet des loisirs
- 12.0 Diverses factures
 - 12.1 Premier versement pour le déneigement des cours municipales et des points d'eau
 - 12.2 Location du local des métiers du Cercle des fermières de Lourdes
- 13.0 Comptes à payer
- 14.0 Varia
 - 14.1 _____
 - 14.2 _____
- 15.0 Questions de l'assemblée
- 16.0 Levée de la séance

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Hélène Lessard, directrice-générale/secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

Monsieur le maire mentionne que la séance est enregistrée.

Le 7 décembre 2009

R-09-12-205
Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant au varia :

- 14.1 Demande de Monsieur Jean-Louis Bédard
- 14.2 Fin du travail à temps plein de l'inspecteur municipal
- 14.3 Discussion sur la construction possible d'un CPE
- 14.4 Fixer une date d'une rencontre publique concernant l'adoption d'un règlement d'emprunt permettant la construction d'un centre de CPE tout en le laissant ouvert.

ADOPTÉE

R-09-12-206
Intervertir les points

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

R-09-12-207
Procès-verbal du
9 novembre 2009

Monsieur le maire demande aux conseillers(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2009, étant tous et toutes affirmatifs (ves);

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2009 soit approuvé et signé.

ADOPTÉE

COURRIER ET SUIVI:

Lecture brève du courrier reçu au cours du mois et suivi des sessions s'il y a lieu

Les membres du conseil, incluant le maire, et l'inspecteur municipal font un résumé de leurs activités municipales au cours du mois.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Donald Laliberté donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux de construction d'un bâtiment municipal.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Yves Payette donne un avis de motion afin de modifier à une séance ultérieure du conseil, l'annexe « A » du règlement no 224-2003 Règlement relatif à la circulation et au stationnement.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Yannick Lemire donne un avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un règlement imposant le taux de taxes foncières et autres pour l'année 2010.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Yves Payette donne un avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un règlement sur le traitement des élus.

R-09-12-208
Calendrier des séances
ordinaires pour 2010

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 148 du Code municipal, le conseil municipal établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2010 soit réparti comme suit :

- 11 Janvier à 20h00
- 1^{er} Février à 20h00
- 1^{er} Mars à 20h00
- 6 Avril à 20h00
- 3 Mai à 20h00
- 7 Juin à 20h00
- 5 Juillet à 20h00
- 2 Août à 20h00
- 7 Septembre à 20h00
- 4 Octobre à 20h00
- 1^{er} Novembre à 20h00
- 6 Décembre à 20h00.

ADOPTÉE

Le 7 décembre 2009

R-09-12-209
Nommer M. Yves
Payette responsable des
questions familiales
MRC/CLD

CONSIDÉRANTQUE lors de la répartition des tâches aux conseillers pour l'année 2010, la participation à titre de responsable des questions familiales;
CONSIDÉRANT QUE Monsieur le conseiller Yves Payette occupait cette responsabilité;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre-Alain Manseau et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE Monsieur le conseiller Yves Payette soit nommé le représentant de la municipalité à titre de responsable des questions familiales et ainsi être le lien entre le CLDE et le conseil municipal.

ADOPTÉE

R-09-12-210
Reconnaissance aux
2 membres sortants

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent souligner le départ de deux (2) membres lors des élections de novembre 2009;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la municipalité mandate Monsieur Yannick Lemire, conseiller municipal, afin de ce dernier coordonne une rencontre le vendredi 8 janvier 2010;

QUE cette rencontre soit sous la forme « Vin et fromage » incluant les membres du conseil municipal, les employés municipaux et les conjoints(es);

QUE la municipalité paie les frais reliés à cette soirée.

ADOPTÉE

R-09-12-211
Annuler le
renouvellement
du domaine avec
Vertisoft

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté Monsieur Sébastien Gingras, de la Coop de Villeroy, pour la réalisation d'un site web pour la municipalité demandant l'achat d'un domaine;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'installation de la fibre optique au bureau municipal, la municipalité a fait l'achat d'un domaine avec Vertisoft;

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour le domaine avec Vertisoft sera échu en février 2010;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre-Alain Manseau et résolu à l'unanimité des conseillers de canceler le renouvellement du domaine avec Vertisoft.

ADOPTÉE

R-09-12-212
Entériner coûts
du déjeuner pour
rallye Place aux
jeunes

CONSIDÉRANT QUE le rallye « Place aux jeunes » a modifié son contenu habituel;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle formule prévoyait une rencontre de 90 minutes le samedi 5 décembre de 8h30 à 10h00, incluant un déjeuner;

Il est proposé par Madame la conseillère Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner la facture du déjeuner au coût de douze dollars (12\$) par personne et ce, pour 4 membres du conseil municipal et une représentante de l'Association des Producteurs de canneberges du Québec, pour un montant total de soixante dollars (60\$).

ADOPTÉE

R-09-12-213
Fermeture du bureau
municipal pendant la
période des Fêtes

Il est proposé par Madame la conseillère Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers que le bureau municipal sera fermé du jeudi 24 décembre 2009 au vendredi 1^{er} janvier 2010;

QUE ces congés représentent la fin des journées de vacances pour 2009 de la directrice générale.

ADOPTÉE

R-09-12-214
Payer les comptes
de fin d'année

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la secrétaire-trésorière de payer tous les comptes avant le 31 décembre 2009 afin de fermer l'année financière.

ADOPTÉE

R-09-12-215
Renouvellement au
Québec municipal
pour 2010

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'adhésion annuelle au Québec municipal au coût de cent soixante (160\$), taxes en sus, pour l'année 2010;

QUE cette cotisation soit prévue et payable au budget 2010.

ADOPTÉE

Le 7 décembre 2009

R-09-12-216
Autoriser participation
à la Corporation
Partenaires 12-18 pour
2010

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter de renouveler notre participation à la Corporation Partenaires 12-18 pour l'année 2010, pour un montant de neuf cent cinquante et un dollars et soixante sous (951.60\$) représentant une participation de 1.30\$/ par capita basé sur une population de 732;
QUE cette cotisation soit prévue et payable au budget 2010.

ADOPTÉ

R-09-12-217
Résolution pour
Programme d'aide
à l'entretien du
réseau routier

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de quatre-vingt quinze mille six cent soixante et onze dollars (95,671\$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2009;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre-Alain Manseau et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

R-09-12-218
Budget Route des 4
comtés

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les prévisions budgétaires 2010 pour la Route des 4 comtés telles que présentées par la Municipalité de Villeroy et d'accepter notre quote-part pour 2010 au montant de deux mille deux cent quarante et un dollars (2 241\$)

ADOPTÉE

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO : 271-2009
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 140-89
RELATIVEMENT À LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE ZONE
AINSI QUE SES USAGES

ATTENDU QUE le Conseil juge à propos et dans l'intérêt de la municipalité de modifier son règlement de zonage no 140-89 afin d'y inclure la création d'une nouvelle zone ainsi que ses usages;

ATTENDU QU' il y a donc lieu de modifier certaines dispositions du règlement;

ATTENDU les articles 123 et suivants de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 8 septembre 2009 ;

ATTENDU QU' une consultation publique a été tenue le 7 décembre 2009 à 19h30;

EN CONSÉQUENCE,

R-09-12-219
Second projet
Règlement 271-2009

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers qu'il soit fait et statué le premier projet du présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le chapitre 6 du règlement de zonage no 140-89 est modifié par la création, à l'article 6.18, de la nouvelle zone agricole Aab.

ARTICLE 3

L'usage permis à la nouvelle zone Aab est :

- les habitations unifamiliales isolées;
- les établissements de services professionnels, personnels et artisanaux à l'intérieur d'une habitation (art. 5.2-C.1);
- le groupe agricole (art. 5.5.);
- les bâtiments accessoires.

Le 7 décembre 2009

ARTICLE 4

Le plan de zonage no ½ faisant partie intégrante du règlement de zonage no 140-89 est modifié de la façon suivante :

Le secteur de la zone Aab sera pris à même une partie de la zone Aa-3 soit les lots 41 et 42

La nouvelle zone débutera par la ligne du lot 41 pour se prolonger jusqu'à la ligne du lot 43

tel qu'illustrée à l'annexe cartographique « A » dont elle fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 5

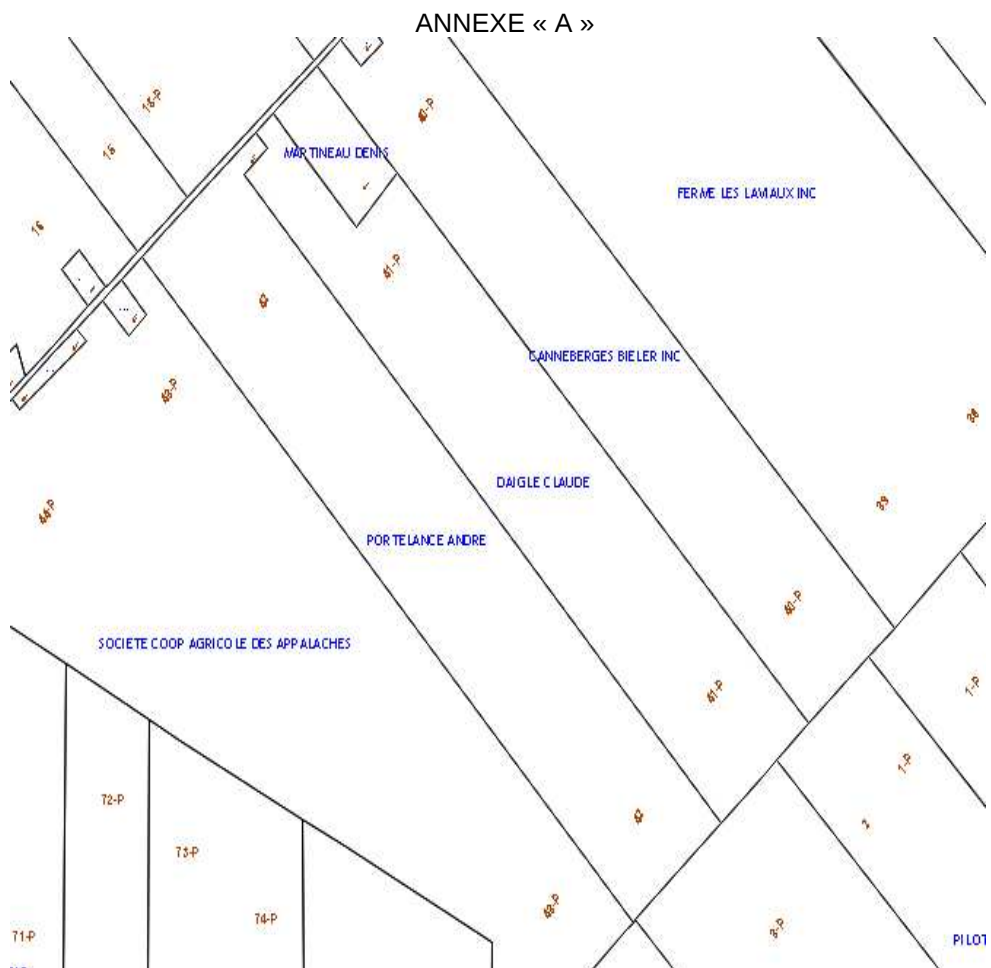
Le présent règlement abroge ou modifie toutes les dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions des présentes.

ARTICLE 6

Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

MAIRE

Directrice-générale/secrétaire-trésorière



SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO : 272-2009
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 140-89 RELATIVEMENT À
L'AJOUT D'UN USAGE À LA ZONE Ab

ATTENDU QUE le Conseil juge à propos et dans l'intérêt de la municipalité de modifier son règlement de zonage no 140-89 relativement à l'ajout d'un usage à la zone Ab;

ATTENDU QUE les articles 123 et suivants de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été régulièrement donné à la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2009;

ATTENDU QU'une consultation publique a été tenue le 7 décembre 2009 à 19h30;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Carrier

Le 7 décembre 2009

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers qu'il soit fait et statué le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

ARTICLE 2

Le règlement de zonage no : 140-89 est modifié par l'ajout d'un usage à l'article 5.2-C.1 qui se lit comme suit :

- service de traiteur sans permission de l'exercer sur place

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

R-09-12-221
Prévisions budgétaires
du HLM pour 2010

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la prévision budgétaire 2010 de l'Office municipal d'habitation de Notre-Dame-de-Lourdes et;

QUE la municipalité paie un montant de neuf mille quatre cent quatre-vingt dollars et cinquante sous (9,480.50\$), pour sa participation financière 2010.

ADOPTÉE

R-09-12-222
Ouverture du chalet
des loisirs au
Comité 12-18 de
Lourdes

CONSIDÉRANT QUE suite à une rencontre avec des membres du Comité 12-18 de Notre-Dame-de-Lourdes et les conseillers responsables des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité 12-18 ont démontré leur intérêt d'assurer la charge de l'ouverture du chalet des loisirs pendant la période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE ces derniers ont proposé un horaire pour l'ouverture du chalet des loisirs;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la municipalité accepte de donner au Comité 12-18 de Notre-Dame-de-Lourdes la responsabilité de l'ouverture du chalet des loisirs pendant la période hivernale;

QUE le coût pour cette responsabilité soit déterminé lors de l'adoption du budget 2010;

QUE l'horaire des heures d'ouverture soit retourné à la population par l'envoi d'un circulaire, soit affiché à l'extérieur du chalet des loisirs et soit ajouté au site internet de la municipalité;

QU'une entente soit signée entre les deux parties;

QUE Madame la conseillère Sophie Samson et Monsieur le conseiller Donald Laliberté, conseillers responsables des loisirs, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité la dite entente.

ADOPTÉE

R-09-12-223
Diverses dépenses

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement des factures suivantes`

- le premier versement pour le déneigement des cours municipales et des trois (3) points d'eau à Dany Bradette et Aurel Côté au montant de six cent quatre-vingt-dix-sept dollars et cinquante sous (697.50\$), taxes en sus;
- le location annuelle du local des métiers des Fermières de Lourdes au sous-sol de l'église au montant de six cent dollars (600\$).

ADOPTÉE

R-09-12-224
Comptes à payer

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les comptes à payer pour un montant total de cent quatre mille neuf cent quinze et quarante-six sous (104,915.46\$), et d'autoriser la secrétaire-trésorière d'en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

Le 7 décembre 2009

VARIA :

R-09-012-225
Retourner demande
nettoyage de cours d'eau
de M. Jean-Louis Bédard
à M. Léo Ouellet de la
MRC

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jean-Louis Bédard, demeurant au 671 rang Saint-Louis Est à Notre-Dame-de-Lourdes, demande que les deux (2) cours d'eau qui passent sur les lots 3B-P et 3A-P soient nettoyés afin de permettre leurs écoulements;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien des cours d'eau relève de la MRC;

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la municipalité retourne cette demande à Monsieur Léo Ouellet, responsable des cours d'eau à la MRC de l'Érable.

ADOPTÉE

R-09-12-226
Fin du travail à temps
plein de l'inspecteur

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection des chemins municipaux sont complétés pour 2009;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le travail à temps plein, soit trente-cinq (35) heures par semaine, de l'inspecteur municipal soit terminée pour l'année 2009;

QUE les heures de travail de l'inspecteur soient, pour la période hivernale, un minimum de cinq (5) heures par semaine, incluant une visite des chemins municipaux ainsi qu'une visite au chalet des loisirs;

QUE tout travail supplémentaire soit autorisé par le maire.

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite Madame Sylvie Gingras, directrice générale du CPE la Girouette, et Monsieur Réjean Hainse, membre du CA du CPE la Girouette, à prendre la parole afin de fournir certaines informations concernant le projet de construction d'un Centre de la Petite Enfance sur le territoire de la municipalité. Suite à la discussion, les membres du conseil municipal, d'un commun accord, proposent de fixer la date de la soirée d'information, concernant le projet en cause, à la prochaine séance.

R-09-12-227
Construction d'un
bâtiment municipal

CONSIDÉRANT QUE le Centre de la Petite Enfance la Girouette désire implanter une garderie de vingt-et-une (21) places, obtenues du Ministère de la Famille et des Aînés, sur le territoire de Notre-Dame-de-Lourdes;

CONSIDÉRANT QUE le CPE la Girouette ne désire pas être propriétaire d'un bâtiment, mais locataire;

CONSIDÉRANT QUE le CPE la Girouette s'engage à signer un bail, au propriétaire, pour une période de dix (10) ans;

CONSIDÉRANT QU'il existe un besoin grandissant en place de garderie sur le territoire de Notre-Dame-de-Lourdes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge que l'implantation d'un CPE est favorable au développement d'une municipalité;

CONSDIÉRANT QUE le CPE la Girouette a présenté aux membres du conseil un échéancier, en annexe;

À CES CAUSES;

Il est proposé par Monsieur el conseiller Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes s'engage à construire un bâtiment municipal, dans lequel logerait un CPE;

QUE le tout soit conditionnel à l'acceptation du règlement d'emprunt nécessaire à la construction du bâtiment municipal.

ADOPTÉE

Questions de l'assemblée :

- Responsabilité de l'entretien de la Route des 4 comtés
- Soirée d'information concernant le projet du CPE
- Règlement d'emprunt et avis public pour la signature du registre
- Responsabilité de la municipalité pour l'ouverture du chalet des loisirs par des membres du Comité 12-18 de Notre-Dame-de-Lourdes

R-09-12-228
Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre-Alain Manseau et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 21h26

ADOPTÉE

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE